

REUNION DES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL GT9 - INFRASTRUCTURE ET RESEAUX – Landes

Communauté de Communes du Pays de Roquefort

| | |
|--------------------|---|
| Type de document | RELEVÉ D'ÉCHANGES ET DE CONCLUSIONS |
| Groupe de travail | GT9 – Landes |
| Date de la réunion | 15 septembre 2011 |
| Lieu de réunion | Conseil Général Landes – Mont de Marsan |
| Référence | GPSO-11-ISA-1-CRT-4692-v1 |

Synthèse des échanges et avis du groupe de travail

- **Introduction** : RFF introduit la réunion et indique que celle-ci s'inscrit dans la continuité des échanges tenus en juillet 2011. Les études des rétablissements ont été approfondies sur la base du tracé optimisé et des demandes issues lors de la précédente session du GT. Le dossier de fin d'étape est en cours d'élaboration pour être proposé au ministère en fin d'année 2011. A ce titre le préfet de région a sollicité l'avis des communes d'ici fin octobre 2011 sur le projet dans son ensemble.
- **Présentation des optimisations effectuées sur le tracé retenu par le COPIL du 23/06/11**
 - Modification du tracé en plan sur la commune de Retjons : dans le cadre des interfaces avec le projet GIRLAND, le tracé a été légèrement décalé vers l'ouest (vers l'autoroute) afin de permettre le positionnement d'un poste de gaz sur la nouvelle canalisation. Ce décalage devrait permettre aussi de limiter les impacts sur la zone humide située au PRF96 et facilite le rétablissement de la RD224 (continuité avec le franchissement de l'A65).
 - Modification du profil en long du franchissement de l'A65 : le profil a été accentué afin de limiter les remblais de part et d'autre de l'A65.
 - Reprise du tracé en plan sur Arue et Roquefort : cette modification permet un rapprochement de la LGV vers l'A65, et donc un éloignement du bâti diffus composé d'airials.

- **Balayage des rétablissements**

Le principe de construction de la LGV est expliqué, à savoir dans les zones boisées, le défrichement assorti de dessouchage sur 25 m environ de part et d'autre des emprises ferroviaires définitives. Ce principe est soumis à l'avis des services de secours et de la profession sylvicole. Il permet de préserver la voie ferrée de chute d'arbre et de mettre en place des pistes latérales de circulation (en grave non traitée ou en sable). Dans les zones agricoles, les emprises seront limitées au strict nécessaire.

Il est indiqué que le positionnement des passages pour la grande faune (PGF) en fonction des corridors de déplacement est en cours de réalisation sur la base d'échange avec les fédérations de chasse et les écologues. Il est précisé que certains PGF pourront être de type mixte (empruntable par la faune et les exploitants forestiers + services de secours), certains seront spécifiques (empruntable uniquement par la faune, et par les services de secours uniquement en cas de nécessité).

Chaque rétablissement est présenté, ainsi que les pistes mises en œuvre latéralement à la LGV. Les échanges ou observations sont répertoriées ci-après :

CdC du Pays de Roquefort :

Souhaite connaître le devenir des pistes créées dans le cadre du projet.

RFF précise que la domanialité des futures pistes n'est pas encore fixée à ce stade des études. Cependant, des rétrocessions des pistes et des ouvrages seront envisagées et des conventions d'utilisation et d'entretien seront mises en place avec les futurs gestionnaires. Il paraît souhaitable que ce soit les utilisateurs les plus fréquents de ces pistes qui en assurent l'entretien, tout en sachant que RFF pourra en avoir l'utilité pour accéder à la plate forme ferroviaire ou à des installations ponctuelles (bâtiment, équipement particulier, ouvrage d'art...).

Commune d'Arue :

Le carrefour entre la VC et la RD932 (PRF 103) devra probablement être aménagé pour permettre aux riverains de traverser la RD..

RFF indique effectivement que ce rétablissement a fait l'objet d'une nouvelle étude suite à la demande de la commune, mais que l'avis du CG40 est requis sur ce carrefour étant donné qu'il est très proche de la fin de la rampe du rétablissement de la RD932.

RFF précise aussi qu'il n'a pas pu donner suite à la demande de rétablissement de la RD9, celle-ci ayant déjà été déviée lors des travaux de l'A65. Par contre, dans ce secteur, un ouvrage de franchissement de l'A65 et de la LGV va être mis en place afin de permettre le rétablissement d'un corridor pour les chiroptères (accès au site du vallon du Cros). Cet ouvrage pourra être emprunté par les piétons, mais sera interdit aux véhicules et chevaux.

Commune de Roquefort :

La commune souligne que la concertation risque d'être difficile dans le secteur sud de la commune, pour permettre le rétablissement des accès aux maisons entre la LGV et l'autoroute. Certaines pistes rétablies par l'A65 ont été faite sur des terrains privées et sont depuis fermées à la circulation par les propriétaires. Ce point sera à travailler avec les DFCI et SDIS et les riverains.

RFF remercie la commune pour ces renseignements et prendra éventuellement contact avec les propriétaires et riverains si cela est jugé nécessaire par la commune ou les ASA DFCI.

- **Conclusion :** RFF effectue la synthèse de la réunion et souhaite que les communes puissent émettre leur avis sur le projet comme demandé par le préfet